

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.061

L'An Deux Mille, le 26 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

19 JUIN 2000

DATE D'AFFICHAGE

19 JUIN 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. BOISNARD, Adjoint

M. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER
M. CARRIE représenté par Mme LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. ANGIBAUD, MME BARRAUD
DUCHERON, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION AUTORISANT LES TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS DE FRANCE TELECOM SUR LA RUE DES COLOMBES
(Réf : N° S 049/00/D)

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN a programmé l'aménagement de la rue des COLOMBES au second semestre 2000. Or, dans le cadre de la dissimulation des réseaux aériens de télécommunication exigée par la Ville, France TELECOM Poitou-Charentes se voit dans l'obligation de demander la modification de ses installations afin de maintenir la distribution de son réseau.

Pour ce faire, la Ville de ROYAN, gestionnaire du Domaine Public, autorise France TELECOM, en qualité de propriétaire de ses ouvrages, à confier la maîtrise d'oeuvre et la surveillance des travaux d'effacement des lignes aériennes au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.) de SAINTES.

Aujourd'hui, un accord de principe a été délivré au .D.E.E.R. pour permettre l'étude préalable et l'établissement des devis.

La Ville de ROYAN, à l'origine de l'opération, financera la totalité des travaux, à l'exception des tuyaux PVC, cadres et trappes de chambres, sur la base des devis établis par le S.D.E.E.R. et dans les conditions du projet de convention ci-annexé.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'opportunité du projet et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer le projet de convention entre la Ville de ROYAN et France TELECOM Poitou-Charentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet d'aménagement de la rue des Colombes,
- VU la nécessité d'effacer les réseaux aériens de télécommunications,
- VU le projet de convention ci-annexé,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de ROYAN et France TELECOM Poitou-Charentes concernant les travaux de dissimulation du réseau de télécommunication dans la rue des Colombes.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention bipartite en la forme authentique.
- d'autoriser le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural à réaliser les travaux nécessaires à la modification du réseau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 juin 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS